

## Séance du 15 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quinze septembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MR BOEZ Pierre - FARAGUNA Antoine - - BRIDAULT Guy SAUVAGE Guillaume - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - BANSE Sébastien - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine - LENOTTE François Xavier

Etaient absents : - Mme DE VALICOURT - BUISSET Arnaud

Procurations : Mr BUISSET Arnaud à Mme le Maire

Mr FARAGUNA a été élu secrétaire.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité **ADOpte** le compte rendu de la réunion du 26 mai 2010. Mr François-Xavier LENOTTE et Mr Sébastien BANSE disent ne pas l'avoir reçu. Une feuille de pointage de dépôt des comptes rendus du Conseil Municipal, sera tenue par l'employé communal qui en fait la distribution.

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **I – ASDL – Résorption des zones d'ombres**

Suite au marché public de travaux passé par la CAC, qui a la compétence communautaire en matière de TIC (technologies, informations et communication) visant à la résorption des zones d'ombres ADSL des communes de Séranvillers-Forenville, Niergnies, Flesquières et Fontaine Notre Dame 3 sociétés ont répondu. La société XILAM a été retenue.

A la demande de Madame le Maire, Mr LEFEBVRE et Mr HAVEZ, de la Société XILAM sont venus développer au Conseil Municipal, la technologie utilisée, le mode de collecte, les points hauts mobilisés, etc.... Une convention d'hébergement d'équipements et d'exploitation de service d'accès Internet Haut Débit doit être signée entre la commune de Séranvillers-Forenville, la CAC et la Société XILAM.

Un second marché sera lancé par la CAC pour la **Délégation du Service Public – exploitant**.

Une réunion publique sera probablement prévue pour exposer les diverses offres commerciales.

Après lecture de la convention, il est demandé au conseil municipal son accord.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE** son accord sur le principe et autorise Madame le Maire à signer la Convention d'hébergement d'équipements et d'exploitation de service d'accès à Internet Haut Débit.

### **II – AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE**

Mme le Maire informe l'Assemblée que la Commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 60 % sur un spectacle labellisé (marionnettes, clowns ou autres) auprès du Conseil Général au titre de l'**Aide à la Diffusion Culturelle**. Cette demande sera faite pour le spectacle de fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

- De faire appel à un spectacle labellisé par le Conseil Général du Nord pour bénéficier de l'Aide à la Diffusion Culturelle ;
- De solliciter auprès du Conseil Général l'Aide à la Diffusion Culturelle ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout contrat, toute convention avec l'animateur et le Conseil Général.

### III – RENOUELEMENT CAE CUI

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a recruté cet été, Mme FALDOR Angélique en CAE CUI à l'Ecole en remplacement de Mme BOURET pour 6 mois. Une fiche organisationnelle des tâches a été établie.

Elle rappelle que Messieurs Yves HERLEM et Jérôme PROUVEUR ont été recrutés auprès de Pôle emploi pour 6 mois (du 19 avril 2010 au 18 octobre 2010).

A la vue des travaux qui restent à réaliser dans les bâtiments communaux, Madame le Maire propose de renouveler pour 6 mois leurs contrats, tout en précisant que l'aide financière de l'Etat sera de 80 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler pour 6 mois les contrats de Messieurs HERLEM et PROUVEUR ;
- **PRECISE** que les intéressés seront repris suivant le nouveau contrat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

### IV – PARCELLE ZH 3

Madame le Maire montre le projet de lotissement de la parcelle ZH 3. Afin d'obtenir la nouvelle numérotation cadastrale auprès de l'administration concernant la cession de 235 m2 de terrain communal (ZH2) en échange d'une bande de 4 m le long du Riot.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- **DONNE** un accord de principe sous réserve de la réalisation du projet cité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le pouvoir qui donne au Cabinet CARON BRIFFAUT l'autorisation de signer en ses lieux et place, tous documents nécessaires à l'établissement du document d'arpentage de division.

### V – Nouvelles Adhésion au SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 23 avril 2010

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-18, L 5711-1 ainsi que celles des articles L 5212-1 et suivants de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1998 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 novembre et 10 décembre 2009,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par les Communes,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN pour les dites adhésions,

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

**Compétences Assainissement Collectif (I), Assainissement Non Collectif (II), Eaux Pluviales (III) Eau Potable et industrielle (IV) : MONTAY (59)**

**Eau Potable et industrielle (IV) REGNY (62)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 : le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en dates du 23 avril 2010.

Article 3 : Madame le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au Représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

### **VI – DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR (sans suppléance)**

Les compétences « Assainissement Collectif, Assainissement non Collectif et Eaux Pluviales » ont été transférées le 30 juin 2010 au SIDEN-SIAN.

Conformément aux dispositions statutaires du SIDEN-SIAN, Séranvillers-Forenville ayant une population inférieure à 5 000 habitants, doit procéder à la désignation d'un Grand Electeur (sans suppléance) composant le collège électoral de l'arrondissement de Cambrai.

Madame le Maire étant déjà Grand Electeur pour les autres compétences propose d'être désignée Grand Electeur pour ces nouvelles compétences.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que :

- **Marie-Bernadette BUISSET**, Maire de la commune de Séranvillers-Forenville est désignée comme Grand Electeur.

(Née le 7 juillet 1960 – domiciliée 32, Route de Guise à Séranvillers-Forenville)

## VII – COLUMBARIUM

La municipalité envisage la construction d'un columbarium pour répondre à la demande de certains administrés.

Monsieur FARAGUNA présente différentes propositions qui ont été vues par Mme le Maire et Mr BOEZ.

Le montant des travaux dépassant 4 000 €, un marché de travaux sera lancé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une étude soit lancée pour la création d'un columbarium de 12 cases pouvant contenir chacune 2 urnes de dimension normale.

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Renégociation des abonnements téléphoniques**

Mr FARAGUNA a sollicité France Télécom afin qu'il nous présente une proposition commerciale mieux adaptée aux besoins de la Commune. L'offre proposée n'étant pas conforme aux besoins de la commune, une nouvelle offre est demandée auprès de France Télécom.

### ➤ **PLU**

Le 6 juillet 2010 a eu lieu la réunion publique pour la présentation du PADD.

Le 13 septembre, réunion de la Commission d'Urbanisme : l'ordre du jour était le **ZONAGE**. Mme BUISSET, M. BOEZ, M. BRIDAULT, Mme BOURG (Chef de projet EDF Energie Nouvelle), Mr NICOLLE (DDTM) et Mme LOYER étaient présents. La ferme solaire sera intégrée. Prochaine réunion le 5 octobre.

### ➤ **Aérodrome**

Réunion du 2 août en Mairie de Cambrai : 2 projets de centrale solaire :

- Celle proposée par Mme BOURG d'EDF EN, Chef de projet, sur 30 ha maxi (après étude 18 ha pas rentable).
- Celle proposée par une entreprise allemande sur **100 ha**.

Mr le Président de la CAC a rencontré Madame le Maire ainsi que Mr LOZE, Maire de Niergnies, le 2 août pour les informer qu'un opérateur allemand était intéressé par le site de l'aérodrome pour implanter des panneaux photovoltaïques, projet complémentaire d'EDF.

Il a été convenu qu'ils se rendraient en Allemagne pour visiter une centrale les 27 et 28 septembre. Madame le Maire a renouvelé sa demande de concertation avec les agriculteurs auprès du Président de la CAC qui les rencontrera en Mairie de Séranvillers-Forenville le 30 septembre.

Un film sur le fonctionnement d'un parc de panneaux photovoltaïques est projeté au Conseil Municipal.

### ➤ **NOREADE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que NOREADE prend également en charge la démolition du château d'eau sur la RD 960.

Les travaux de démolition de la station de pompage et des châteaux d'eau attribués à la Société SATTAM, sont retardés du fait d'un désaccord entre NOREADE et certains agriculteurs riverains des terrains.

➤ **Etude du sol du Hameau de Forenville**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2009 concernant l'étude pluviale du Hameau de Forenville. Comme convenu une étude de sol devant déterminer la perméabilité du sol a été commandée par l'entreprise FONDASOL, et réalisée début mai 2010. En attente des résultats.

Dans un courrier daté du 8 juillet 2010, Mr POYET accuse réception de la pétition du Collectif du Hameau de Forenville concernant le problème des eaux pluviales.

Vu le risque accidentogène lors de fortes précipitations liées à la stagnation des eaux pluviales, Mme le Maire propose d'installer un panneau « Danger ».

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pose du panneau.

➤ **Dossier Voirie**

Il est à nouveau proposé à la Commission des Travaux de se réunir pour étudier la nécessité de réaliser des travaux de voirie « rue de Forenville ». Elle aura lieu le 25 septembre à 9 h.

➤ **Centre de Gestion – Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale**

Selon l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale doit déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à cet article (prestations distinctes de la rémunération).

Le CDG59 et le FNASS proposent depuis peu un contrat cadre, dénommé « Pass Territorial » permettant aux agents de la fonction publique territoriale de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. Un taux de 0.70% des traitements bruts a été retenu comme base de cotisation pour l'année 2010.

Le CDG59 demande donc au conseil municipal, d'examiner et de délibérer sur ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'étudier le dossier ou de mettre en place une action sociale pour le personnel.

➤ **Déplacement ligne HTA**

Pour mise en conformité de la maison de Mr LARREA au niveau de la Place, EDF a contacté Madame le Maire pour l'informer de la nécessité de supprimer la ligne de HT et passer en basse tension depuis la RD 142 à la rue d'Esnes :

- La Sté DUEZ pour la RD 142
- La Sté COQUART pour la rue d'Esnes

➤ **Point sur les travaux**

*Ecole*

La 1<sup>ère</sup> tranche de changement de fenêtres et portes a été réalisée cet été ainsi que des travaux d'isolation, de peinture. Du mobilier (armoires, canapé pour enfants, tables pour cantine) a été acheté.

*Presbytère*

La mise aux normes de l'éclairage du 1<sup>er</sup> étage est terminée.

Profitant de la disponibilité des employés communaux, il est prévu de baisser le plafond du séjour et isolation ainsi que des travaux de peinture puis la rénovation des parquets.

***Mairie***

Un devis de réactualisation est redemandé à Mr GABET pour les cheminées.

***Eclairage public*** terminé

Un rendez-vous est pris avec l'entreprise LAVALARD pour demander un devis de l'entretien du nouvel éclairage public.

***Trottoirs***

Un Dossier de subvention au titre **des amendes de police et bordures - caniveaux et trottoirs** a été envoyé au Conseil Général.

***Centre Aéré***

2 enfants ont bénéficié de l'accueil du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'Awoingt durant le mois de juillet 2010.

***Aéroclub***

Comme chaque année, l'Union Aéronautique du Cambrésis propose d'offrir à une dizaine de jeunes de la commune un vol d'initiation dans le cadre d'une opération baptisée « **Jeunes Ailes et Découvertes** ». Une participation de 5 € par jeune est demandée par l'Union Aéronautique correspondant à l'assurance obligatoire, le reste étant conjointement pris en charge par différents partenaires et l'Association.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour en faire bénéficier les jeunes de la Commune ;
- **DECIDE** de prendre en charge cette participation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 24 heures.